



EPSM de Caen

cgthscaen@gmail.com

QUAND LE TRAVAIL TUE !

Des directeurs aux ASHQ en passant par l'infirmière, la secrétaire, l'ouvrier, l'aide-soignante,

Le harcèlement professionnel nous concerne, toutes et tous.

Le harcèlement moral au travail est une des violences les plus destructrices qui soit: Mais c'est une violence qui avance cachée, qui ne dit pas son nom et dont les victimes reconnaissent avec difficulté l'existence, honteuses de la dénoncer à cause de la peur et de la culpabilité.

Le harcèlement moral existe tout autant dans les services publics que dans le privé. Il perdure plus longtemps dans le public car les agents ne démissionnent pas.

Les victimes vont alors développer un ensemble de symptômes physiques et psychiques graves avec des dépressions aiguës qui conduisent parfois au suicide. La décision de mettre fin à ses jours s'observe lorsque la personne a le sentiment qu'elle n'échappera pas à cette emprise.

A Flers le drame tant redouté s'est produit

À l'hôpital de Flers, si aujourd'hui rien ne permet d'affirmer que la disparition de notre collègue et ami Christophe soit liée à ses conditions de travail, tout laisse à le penser...

La CGT de L'EPSM réagit aujourd'hui car elle ne peut plus supporter le comportement de la direction de Flers, qui n'a pas autorisé l'organisation d'une marche blanche dans l'hôpital afin que nos collègues de Flers puissent rendre un hommage à Christophe. Nos collègues se sont passés de cet accord.

Cette direction qui gère aussi l'hôpital de Vire ne cesse ses menaces vers le syndicat CGT et particulièrement à l'encontre d'une élue CGT qui alerte depuis des années sur le harcèlement que subissent certains collègues de Vire.

La Direction de Flers-Vire s'est exprimée après le suicide de Christophe en signifiant « *Il y a une chose qui est **certaine** c'est qu'il n'y a **vraisemblablement** pas de liens entre l'acte et le contexte actuel de l'hôpital* » comme nous

l'explique François Morel dans son billet du 6 septembre « Certainement vraisemblable » : quand on est certain d'une chose, on est au-delà d'évoquer sa simple probabilité !!!

Les organisations syndicales de l'Hôpital de Flers souhaitent une expertise menée par un cabinet indépendant. Ils ont donc demandé un CHSCT extraordinaire pour que toute la lumière soit faite. Cette direction, n'hésite pas à contraindre le CHSCT en affirmant qu'il doit y avoir un marché public ce qui permettrait à la direction de choisir son propre cabinet d'experts. Faux : le CHSCT décide du choix de l'expert et la direction à tout loisir de contester ce choix au tribunal.

Le Directeur de Flers aurait déjà dû engager une enquête et il aurait déjà dû répondre aux demandes du CHSCT.

Pourquoi ce directeur entrave t'il le déroulement de procédure logique et utile à l'enquête. Aurait-il des choses à se reprocher ?

l'ARS a été alertée et n'a rien fait :

Le 6 Septembre 2019 l'intersyndicale des hôpitaux de Vire Flers, envoie une demande de protection fonctionnelle à L'ARS. Dans ce courrier l'intersyndicale revient sur les multiples échanges que nos collègues ont eu avec l'ARS durant l'année 2019. L'intersyndicale a fait part à l'ARS des menaces et pressions exercées par cette direction qui dirige les deux sites. Nos collègues ont dénoncé et dénoncent encore les conditions de travail qui ne cessent de se dégrader et que subissent aujourd'hui les agents de ces deux hôpitaux. Ils ont été jusqu'à écrire leurs craintes : « *les représentants du personnel des hôpitaux de Vire et Flers craignent de voir un drame se produire* ». Pourquoi L'ARS n'a-t-elle pas

réagit ? D'autant qu'avant l'arrivée en Normandie de ce directeur qui exerçait ses talents à l'hôpital Raymond Poincaré à Garches les représentants CGT au CHSCT écrivaient alors « *vous avez été d'une écoute très limitée, d'une empathie quasi-inexistante et d'une dureté inutile dans la gestion de votre direction et dans vos relations avec les autres services. Sur ce dernier point, nous voulons souligner la souffrance du personnel médical et non médical du GH, qui vous a subi :* »

Au regard de tous ces éléments, qu'a fait l'ARS qui ne peut nier avoir été alertée, sur les méthodes managériales violentes exercées par ce directeur. Si responsabilité il y a, quelle part celle-ci assumera-t-elle ?

Et à L'EPSM qu'en est-il de la maltraitance au travail ?

La CGT de L'EPSM a aussi alerté la direction sur les violences institutionnelles morales ou physiques, rien n'y fait ! Les conditions de travail se dégradent aussi dans notre hôpital de façon croissante. Face à cela les réponses du directeur sont de plus en plus violentes. Car pour ce dernier « la violence fait partie de notre métier ! » Voilà la réponse apporté par le directeur lors du CHSCT extraordinaire du 4 Septembre qui avait comme seul point à l'ordre du Jour le droit de retrait de tout le service Jamet 1. Non monsieur le directeur ! Aucun personnel n'a fait le choix de travailler à L'EPSM pour prendre des coups !

Toutes et tous les salariées doivent pouvoir compter sur le respect de la loi qui dit :

« **L'employeur** est tenu par la loi de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses **salariés** (article L. 4121-1 du Code du travail). **L'employeur** ne doit pas seulement diminuer le risque, mais l'empêcher. »

A ce titre tout comme nos collègues de l'hôpital de Vire et Flers la CGT de L'EPSM va elle aussi demander et exiger de l'ARS la protection fonctionnelle pour tous les agents de notre établissement.

Affaire(s) à suivre...

**NUL N'A LE DROIT D'OPPRIMER L'AUTRE,
NE VOUS LAISSEZ PLUS HARCELER,
REAGISSEZ !**

**CONTACTER LA CGT SI VOUS
VOUS SENTEZ HARCELÉ.**